

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Délibération 2024_10_35

Objet: Demande de subvention Natura 2000 au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix); M. Jacques MONCORGER(4 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix)

Absents représentés: 0 (pour 0 voix)

Absents excusés:

M. Christophe DOUGÉ.

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

Nombre de votants: 5 (dont 0 pouvoirs) pour un total de 11 voix.

Secrétaire de séance : M. Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le rapport,

Considérant l'exposé suivant:

Afin de couvrir les dépenses relatives aux missions d'animation et à la prestation de suivi du site Natura 2000 une subvention est demandée à la Région et au FEDER. Cette demande couvre un montant global de 105 600 € pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Cette demande intègre le financement de la Région uniquement pour la période 2024 à 2025. La période 2026 et 2027 fera l'objet d'un contrat dédié et arrêté dans un second temps.

Le plan de financement est récapitulé ci-dessous:

Opération: Animation Natura 2000 «Marais de Goulaine» - 2024-2027			
Dépenses <input type="checkbox"/> HT <input checked="" type="checkbox"/> TTC		Ressources	
Période	Montants	Financeurs	Montants
1 ^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2025	SYLOA 149 830,44€	FEDER: 52 800,00 € RÉGION: 52 800,00 € Reste à charge: 44230.44€	
1 ^{er} janvier 2026 – 31 décembre 2027	SYLOA - 145 402,14€	FEDER: 52 800€ RÉGION: À définir Reste à charge: À définir	
Totales dépenses	TOTAL 295 232,58€	Totales ressources	À définir

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité:*

- **Approuve** le plan de financement exposé ci-dessus;
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président concerné à effectuer toutes les demandes de financement nécessaires à la réalisation du projet et notamment celles auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ainsi qu'à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Vertou, le 1^{er} octobre 2024



Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON